Professeur de droit et recteur pendant lâ??Occupation : Gilbert Gidel, un maréchaliste hostile à la collaboration

Description

Les images et documents dâ??archives en lien avec cet article sont exposés dans la galerie Entre contrainte et adhésion : la faculté de droit, Vichy et lâ??occupant

TéIécharger

Gilbert Gidel est au sein de la faculté de droit un bon exemple des complexités de la période. Professeur de droit international, assesseur du doyen dirigeant la faculté de droit pendant le passage de Georges Ripert au secrétariat dâ??Ã?tat à lâ??Ã?ducation nationale, dâ??une sensibilité conservatrice marquée par sa double expérience militaire pendant la PremiÃ"re Guerre mondiale, puis en 1939â??1940, il adhÃ"re sans difficulté aux nouvelles institutions mises en place par Pétain et apparaît comme un soutien de lâ??Ã?tat français, devenant membre du Conseil national et recteur de Paris dâ??octobre 1941 à la Libération ; mais hostile à la collaboration, il sâ??efforce de limiter les ingérences allemandes directes dans lâ??université et entretient des relations exécrables avec Abel Bonnard, ministre de lâ??Ã?ducation nationale à partir de 1942. Suspendu de ses fonctions à la Libération, il nâ??est que légÃ"rement sanctionné par le ministÃ"re et reprend son enseignement dÃ"s 1945. La fin de sa carriÃ"re et de sa vie est cependant accompagnée dâ??une méfiance persistante à son égard au sein de lâ??administration.

Né le 18 novembre 1880, agrégé de droit public en 1908 Ã la premiÃ"re place aprÃ"s deux thÃ"ses portant sur le droit international, Gidel devient professeur de droit international à Rennes en 1913. Mobilisé depuis le déclenchement de la PremiÃ"re Guerre mondiale (il est affecté aux services dâ??état-major de lâ??infanterie) jusquâ??en mars 1919, il reste dans la réserve pendant lâ??entre-deux-guerres. Chargé de cours à Paris à partir de 1920, il est nommé sur la chaire de droit constitutionnel comparé en 1925. Spécialiste de droit international public (il publie trois volumes dâ??un Droit international public de la mer en 1932â??1934), il acquiert une réputation autant nationale (il devient jurisconsulte du ministÃ"re de la Marine) quâ??internationale pendant lâ??entre-deux-guerres, qui le conduit à effectuer des conférences aux universités de Yale, de Cambridge ou à lâ??académie de droit international de La Haye, dont il était membre du curatorium ; il nâ??obtient pourtant la chaire de droit des gens de la faculté parisienne quâ??en 1939, lors du départ en retraite dâ??Albert Geouffre de Lapradelle. Au mÃame moment, il est mobilisé à la suite de la déclaration de guerre et affecté Ã lâ??état-major des forces maritimes françaises en tant que jurisconsulte auprÃ"s du comité de contrebande : ce poste a pu lui faire cà toyer lâ??amiral Darlan, dont le rà le gouvernemental sous le r\tilde{A}@gime de Vichy explique ensuite la promotion de Gidel \tilde{A} certaines fonctions. Démobilisé en octobre 1940 (aprÃ"s un repli pendant la débâcle sur Brest, Plymouth, Liverpool, puis Casablanca), il retrouve sa chaire en 1940â??1941, parallÃ"lement à sa fonction dâ??assesseur du doyen, qui le conduit à suppléer Ripert pendant son passage au secrétariat dâ??Ã?tat à lâ??Ã?ducation nationale (entre septembre et décembre 1940). Il est déIéqué dans les fonctions de recteur à compter du 1er octobre 1941 (Journal officiel de

lâ??Ã?tat français, 14 septembre 1941) jusquâ??à la Libération.

Sa nomination comme recteur résulte de tractations pendant lâ??été 1941 entre Jérôme Carcopino (nommé recteur de Paris suite au renvoi de Gustave Roussy aprÃ"s le 11 novembre 1940, il est alors devenu ministre de lâ??Ã?ducation nationale dans le gouvernement dirigé par Darlan) et le haut-commandement militaire allemand à Paris. Carcopino, qui a été en contact Á©troit avec Gidel pendant la période où celui-ci dirigeait la facult© de droit de Paris et Carcopino était lui-même recteur, lui propose une premiÃ"re fois le poste en juillet 1941 lors dâ??une session du Conseil national (Gidel y a été nommé dÃ"s le début de 1941, lors de sa création); aprÃ"s son refus, Darlan, alors chef du gouvernement, lui écrit le 15 août 1941 pour lui demander dâ??accepter le poste. Quant aux autorités dâ??occupation, elles souhaiteraient un recteur capable à la fois de développer les échanges universitaires avec lâ??Allemagne et dâ??assurer lâ??ordre dans les établissements scolaires et universitaires, comme lâ??indique une note du commandement militaire allemand du 12 septembre 1941 : Ich habe hierbei in den Vordegrund gestellt, dass deutscherseits Wert darauf gelegt werden muss, als Rektor in Paris einen Mann zu sehen, den persA¶nliche und wissenschaftliche Beziehungen mit Deutschland und der deutschen Wissenschaft verbinden und der au�erdem seiner Persönlichkeit nach geeignet ist, im kommenden Winter Ruhe und Ordnung in der Pariser Studenten- und SchA¼lerschaft aufrecht zu erhalten. (« Jâ??ai insistĀ© sur le fait que, du cà té allemand, on attache de lâ??importance à voir arriver comme recteur de Paris un homme qui a des liens personnels et scientifiques avec lâ?? Allemagne et la science allemande et qui, de plus, est apte, de par sa personnalité, Ã maintenir le calme et lâ??ordre dans la population étudiante et scolaire parisienne pendant lâ??hiver à venir. ») En réponse à une premiÃ"re liste proposée par Carcopino où ne figure pas Gidel (Paul Hazard, François Olivier-Martin et Pierre Renouvin), les Allemands suggÃ"rent curieusement le nom du mathématicien Albert Châtelet, ancien recteur de Lille de 1924 Ã 1937 et directeur de lâ??enseignement secondaire de 1937 à 1940, révoqué par le régime de Vichy du fait de sa proximité avec le Front populaire. Carcopino sâ??oppose fermement à la nomination de Châtelet, qui apparaîtrait comme un désaveu pour le gouvernement de Vichy, et suggÃ"re le nom de Gidel. Pour les autorités allemandes, le choix de lâ??ordre prime et Gidel, malgré son peu de relations avec lâ?? Allemagne, appara ®t suffisamment apte à le maintenir au sein de la population scolaire et étudiante.

Significativement, aprÃ"s sa nomination le 1^{er} octobre, le commandement militaire dâ??occupation attend le mois de décembre 1941 pour recevoir Gidel, semblant considérer le passage du 11 novembre 1941 (à lâ??occasion duquel Gidel fait afficher une proclamation appelant les étudiants au calme) comme un test de son efficacité maintenir lâ??ordre. Câ??est en effet dans une lettre du 9 décembre que Werner Best, chef de la section administrative, signale à son supérieur le Dr Schmid, dirigeant le *Verwaltungstab*, lâ??état-major administratif secondant le commandant des forces dâ??occupation Otto von Stülpnagel, que rien ne sâ??oppose à la rencontre. Lâ??entrevue du 15 décembre 1941 entre Otto von Stülpnagel et Gidel montre la marge de manÅ?uvre étroite de ce dernier : lâ??autonomie dâ??action du recteur est conditionnée explicitement par Stülpnagel à sa capacité à maintenir lâ??ordre, faute de quoi les Allemands sanctionneraient à nouveau lâ??université, comme ils lâ??ont fait en fermant les établissements parisiens pendant plusieurs semaines aprÃ"s la manifestation du 11 novembre 1940. Les cas de Jules Basdevant, professeur de droit international et collÃ"gue de Gidel à la faculté de droit, cible des Allemands pour ses critiques portées en cours contre le

respect par le régime nazi du droit international, et de Jules Villey, fils dâ??Edmond Villey et professeur à la faculté des sciences, condamné à deux ans de prison pour distribution de tracts, font lâ??objet de demandes pressantes adressées à Gidel pour quâ??il prenne des mesures et renforce le contrà le sur les professeurs; ceux-ci doivent jouer un rà le pour convaincre les étudiants de la justesse du maintien de lâ??ordre dans lâ??université. Aprà s cette entrevue, Gidel suggà re au ministre Carcopino de déplacer Basdevant dans une faculté de zone libre pour lâ??éloigner de Paris; Basdevant est convoqué à Vichy, puis nommé pour ordre à Lyon jusquâ??en 1944, avant dâ??être suspendu puis mis à la retraite dâ??office à compter du 13 avril 1944 (arrêté du 13 juin 1944).

Gidel apparaît comme un juriste conservateur, favorable à Pétain et au régime de Vichy, ce dont témoigne sa participation au Conseil national. La position institutionnelle de Gidel le place en relais des décisions du gouvernement de Vichy (ce quâ??il souligne au moment de lâ??épuration, indiquant que sa fonction impliquait la transmission de nombreuses circulaires ministérielles sur lesquelles il nâ??avait pas la main), quâ??il sâ??agisse de la poursuite de lâ??application des lois raciales comme de la mise en place du service du travail obligatoire. Il est cependant hostile à la collaboration, au-delà de ce que les dispositions de la convention dâ??armistice de juin 1940 imposent à la France, et nâ??engage pas dâ??action particuliÃ"re en ce sens, malgré les souhaits exprimés par les Allemands avant sa nomination. Les relations de Gidel avec le ministre Abel Bonnard (en fonction à partir dâ??avril 1942), partisan résolu de la collaboration et admirateur du régime nazi, sont notoirement mauvaises ; Gidel supprime ainsi la cérémonie de rentrée de lâ??université de Paris en 1943â??1944 pour éviter dâ??avoir à y inviter Bonnard. Sa position reste cependant complexe, comme en témoignent les mesures quâ??il adopte à lâ??occasion de la leçon inaugurale, en décembre 1942, de la chaire dâ??histoire du judaÃ-sme, créée à la faculté des lettres de Paris, sur laquelle Abel Bonnard a nommé lâ??antisémite notoire Henri Labroue, malgré lâ??opposition de la faculté. Anticipant de possibles incidents du fait de la présence dâ??étudiants hostiles au cours, mais aussi de Darquier de Pellepoix, chef du commissariat général aux questions juives, Gidel mobilise des appariteurs de lâ??université pour maintenir lâ??ordre et assiste luimême à la séance. La description quâ??il fait de lâ??©pisode aprÃ"s-guerre insiste sur son souci de préserver lâ??autonomie de lâ??université, sans cautionner les développements antisémites de la chaire nouvelle, dont la création est voulue par le ministÃ"re.

La principale préoccupation de Gidel, qui répond à la préoccupation des autorités dâ??occupation et du ministÃ"re, est en effet le souci de maintenir lâ??ordre au sein de lâ??université et des établissements scolaires, afin de garantir la poursuite de leur fonctionnement et dâ??éviter une fermeture comparable à celle de novembre-décembre 1940. Gidel demande dÃ"s octobre 1941 au commandement militaire allemand de cesser tout affichage sur les murs des établissements scolaires, pour éviter un facteur de troubles susceptible dâ??apparaître comme une provocation. Il minimise dans plusieurs cas les incidents impliquant des étudiants, mais suggÃ"re aussi au ministre de lâ??Ã?ducation nationale des mesures ciblant des collÃ"gues, comme celle dâ??éloigner Jules Basdevant de Paris.

On peut rattacher cette attitude faite de respect pour les ordres, dâ??adhésion aux aspects conservateurs du régime et dâ??hostilité à la collaboration à deux aspects biographiques. Le premier est celui de juriste internationaliste ; Gidel souligne à plusieurs reprises que son rapport aux autorités dâ??occupation doit se faire en respectant les droits des Allemands comme

puissance occupante selon le droit international, ni plus (refus de la collaboration active) ni moins (en cherchant des moyens de résistance ou de contestation, et plus généralement en refusant de reconnaître comme fondée sur le droit la présence de lâ??occupant). Le deuxiÃ"me aspect est son expérience militaire pendant la PremiÃ"re Guerre mondiale et pendant la drÃ'le de guerre et la débâcle ; il en retire un attachement fort aux choses militaires et aux chaînes hiérarchiques de lâ??armée, qui explique une part de son rapport au régime de Pétain, que ce soit la déférence rendue à un personnage auréolé de son passé militaire ou sa proximité avec Darlan (il est nommé recteur pendant son ministÃ"re). Il nâ??endosse cependant quâ??une partie du programme politique pétainiste : favorable à lâ??Å?uvre de régénération et dâ??ordre intérieur du régime de Vichy et à la « Révolution nationale », il participe au Conseil national institué par le régime de Vichy et est présenté comme « réactionnaire » dans une note du ministÃ"re de lâ??Ã?ducation nationale en 1943 ; mais il ne se résout pas à la collaboration avec lâ??Allemagne et apparaît éloigné de la ligne de Pierre Laval.

� la Libération, Gidel est suspendu de ses fonctions de recteur et de professeur à compter du 20 aoÃ×t 1940 et soumis à une procédure devant le comité dâ??épuration. Le conseil supérieur dâ??enquête, présidé par son collÃ"gue de la faculté de droit Julliot de La MorandiÃ"re, devenu doyen de la faculté de droit de Paris à la Libération, retient notamment la participation de Gidel au Conseil national institué par lâ??Ã?tat français, sa nomination comme recteur et le serment à Pétain quâ??il a dû prêter à cette occasion, la circulaire du 19 mai 1942 quâ??il a envoyée à propos de lâ??exposition « Le bolchévisme contre lâ??Europe » où il attaque lâ??Union soviétique, devenue lâ??alliée de la France libre, lâ??exclusion quâ??il a prononcée contre Louise Royal, une lycéenne de 14 ans ayant distribué des tracts dans son établissement, certaines mesures de sécurité des établissements universitaires qui ont pu conduire à lâ??arrestation dâ??étudiants, lâ??application trop zélée du STO, enfin les sanctions prises en 1943 à lâ??égard dâ??agents grévistes en 1938, certes légÃ"res, mais qui apparaissent comme une faute grave par lâ??attention quâ??elles auraient pu attirer sur eux.

Auditionné longuement le 11 décembre 1944, Gidel revient sur ces accusations. Il affirme avoir appris incidemment sa nomination au Conseil national de Vichy et la prive de signification politique, en relevant sa participation réduite à trois commissions entre juillet 1941 et mars 1942 ; au sein de celles-ci, il distingue une ligne « visiblement imprégnée dâ??esprit de totalitarisme » et une ligne marquée « dâ??un esprit de libéralisme » Ã laquelle il affirme se rattacher. De mÃame, soulignant quâ??il nâ??a jamais reçu la francisque, Gidel minore lâ??importance du serment quâ??il a d» prêter comme recteur (« M. Le président : Vous ne vous considériez pas lié en conscience ? â?? Gidel: Absolument pas. Câ??était un serment exigé. Il comportait lâ??exercice des fonctions pour le bien du service. »), minoration finalement retenue à son encontre comme expression de mauvaise foi ou de défausse à bon compte. Il revient sur son opposition à Abel Bonnard (« Jâ??ai été le recteur de la lutte et de la résistance contre BONNARD. [â?|] Je reprendrais la mÃame gestion si câ??était à refaire. pour la France, contre les allemands et leurs collaborateurs. »); dans le cas de la circulaire relative à lâ??exposition sur le bolchévisme, il affirme que son poste était en jeu et quâ??il aurait pu, en cas dâ??opposition, Ãatre remplacé par un proche de Bonnard. Selon Gidel, le rectorat sâ??est efforcé de ralentir la mise en Å?uvre du STO (il cite une lettre de lâ??UNEF du 1^{er} mai 1943 le remerciant en ce sens) ; 4 000 étudiants parisiens sont partis pour le STO sur

12 000 requis. Gidel plaide le souci dâ??éviter la répression contre les étudiants à propos de ses appels pour quâ??ils évitent les « gestes vains » lors des cérémonies du 11 novembre. Gidel se défend également dâ??avoir jamais donné de noms dâ??étudiants ayant distribué des tracts (dans le cas de Louise Royal, câ??est la directrice de lâ??établissement qui a transmis son nom ; Gidel explique par ailleurs le risque inhérent à ces distributions, qui permettaient aux Allemands de remonter des filiÃ"res de résistance).

Lors de la séance du 18 décembre 1944, Edmond Lablénie, rapporteur devant le conseil supérieur dâ??enquête, relÃ"ve lâ??attitude digne de Gidel, qui nâ??a pas cherché à sâ??abriter derriÃ"re des excuses; il considÃ"re que Gidel « nâ??a pas collaboré avec lâ??Allemagne, mais avec lâ??ordre nouveau » et a été le « recteur de lâ??abdication ». Le conseil supérieur dâ??enquête se prononce à la majorité de 5 voix pour la révocation avec pension (contre 2 voix pour la révocation sans pension et une voix pour la rétrogradation de classe).

Gidel reçoit des lettres de soutien, dont celle de Julliot de La MorandiÃ"re, indiquant le 28 janvier 1945 que Gidel était la « bête noire dâ??Abel Bonnard », que des « collÃ"gues résistants nâ??hésitaient pas à se confier à lui » pendant lâ??Occupation et quâ??on lui reproche principalement son « attitude anticommuniste », ce qui mérite une sanction plus légÃ"re que la révocation ou même la mise à la retraite. Charles Eisenmann, professeur de droit et membre du cabinet de René Capitant, reconnaît le 28 juillet 1945 sa « docilité excessive au â??maréchalismeâ?? » et « son acceptation des fonctions rectorales », mais les « quelques actes contestables [â?i] paraissent bien être des exceptions à une conduite en générale correcte. » Il propose un blâme et une suspension de deux ans, qui courrait presque jusquâ??à la retraite de Gidel. La sanction finale, décidée par le ministre René Capitant le 21 septembre 1945, est plus légÃ"re : Gidel est exposé à un simple blâme et réintégré immédiatement à son poste de professeur de la faculté de droit de Paris (sa suspension effective ayant duré un peu plus dâ??un an, entre août 1944 et septembre 1945). Il y exerce jusquâ??Ã sa retraite, tout en poursuivant sa prestigieuse carriÃ"re internationale.

Admis à la retraite par décret du 12 juin 1948, Gidel conteste cette mesure estimant quâ??il bénéficiait dâ??un report de la limite dâ??âge jusquâ??en 1951; le Conseil dâ??Ã?tat lui donne raison dans une premiÃ"re décision du 30 novembre 1950 et sa situation est régularisée par décret du 17 mai 1951. Un nouvel arrêt du 4 octobre 1957 rejette en revanche des demandes indemnitaires formulées par Gidel. La demande dâ??honorariat approuvée par la faculté de droit de Paris le 27 juin 1951 reste bloquée par le ministÃ"re pendant de nombreuses années; sur une lettre de relance du doyen de la faculté adressée au ministre de lâ??Ã?ducation nationale, une mention manuscrite de Jean Sarrailh, recteur de Paris de 1947 à 1961, indique: « Avis favorable à lâ??attribution de lâ??honorariat comme professeur mais pas comme recteur ». Lâ??honorariat lui est finalement concédé par un décret daté du 15 juillet 1958 (signé par de Gaulle, alors président du Conseil), qui nâ??est publié au Journal officiel que le 6 septembre 1958. Câ??est probablement sans en avoir reçu la notification que décÃ"de Gidel, le 22 juillet 1958, des suites dâ??une opération. Une mention manuscrite dans un courrier entre le directeur général de lâ??enseignement supérieur et le recteur de Paris indique: « On a attendu quâ??il soit mort ».

Guillaume Richard, professeur dâ??histoire du droit à lâ??université Paris Cité

Indications bibliographiques

« Académie de Paris. Personnel scientifique et administratif des facultés et des lycées de garçons et de filles, de lâ??enseignement professionnel, de lâ??enseignement primaire supérieur, 1870â??1940 », Archives nationales, AJ/16/6001.

« Guerre de 1939â??1945. La France et la Belgique sous lâ??occupation allemande (1940â??1944). Les fonds allemands conservés aux Archives nationales », Archives nationales, AJ/40/565 ; AJ/40/566.

« Direction de lâ??administration générale (1892â??1964), dossiers dâ??épuration, série Ministres â?? inspecteurs â?? recteurs », Archives nationales, F/17/16931

de AzcÃ_irraga José Luis, « In Memoriam: Gilbert Gidel (1880-1958) », dans *Revista Española de Derecho Internacional*, vol. 11, n^o 3, 1958, https://www.jstor.org/stable/44293385, p. 641â??643.

Condette Jean-François, « â??Les recteurs du Maréchalâ??. Administrer lâ??Ã?ducation nationale dans les années noires de la Seconde Guerre mondiale (1940â??1944) », dans Jean-François Condette (dir.), Les Ã?coles dans la guerreâ?⁻: acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrià res (xviieâ??xxe sià cles), « Histoire et civilisations », Villeneuve dâ??Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 471â??526.

Rouquet François, «â?¬Mon cher Collà gue et Amiâ?¬Â» Lâ??épuration des universitaires (1940â??1953), « Histoire », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, https://doi.org/10.4000/books.pur.103586.

Rousseau Charles, « Gilbert Gidel (1880â??1958) », dans Revue Générale du Droit International Public, vol. 62, nº 2, 1958, p. 393â??399.

Scelle Georges, « In Memoriamâ?⁻: Le Professeur Gilbert Gidel », dans *Annuaire Fran*çais de *Droit International*, vol. 4, 1958, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1958_num_4_1_1366, p. 1â??4.

Pour citer cet article

Richard Guillaume, « Professeur de droit et recteur pendant lâ??Occupation : Gilbert Gidel, un maréchaliste hostile à la collaboration », dans *Exclure, persécuter, réintégrer. Des victimes de la législation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2025, https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/le-cas-de-gidel/.

Date

03/11/2025